



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00473

SOLARISATION DU PATRIMOINE PUBLIC - AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LES OPERATEURS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D202100473IG

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

**SOLARISATION DU PATRIMOINE PUBLIC - AVENANT A LA CONVENTION
SIGNEE AVEC LES OPERATEURS**

Par délibération du Bureau Métropolitain en date du 07 mars 2019, faisant suite au lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, Saint-Etienne Métropole a engagé une convention avec les opérateurs GREENYELLOW et le groupement Energie Partagée Investissement / Enercoop / Coopawatt afin de mettre en œuvre le projet de solarisation du patrimoine public à l'échelle de la Métropole.

Cette convention prévoyait, en son article 9, un délai d'exécution de 36 mois.

Considérant :

- les difficultés rencontrées pour établir un cadre juridique partagé par l'ensemble des parties, ayant nécessité des échanges sur une durée plus longue qu'estimée ;
- les difficultés rencontrées pour établir des documents contractuels en amont de la validation technique des installations (signature unique d'une convention d'occupation du domaine public, en lieu et place d'une promesse d'occupation devant déboucher sur une convention après étude technique) ;
- les difficultés pour certaines communes à obtenir un accord de leur compagnie d'assurance pour établir une clause de renonciation à recours, pourtant essentielle à la mise en œuvre des centrales solaires ;
- les difficultés provoquées par la crise sanitaire du COVID-19, ayant figé pendant plusieurs mois la prise de décision, notamment du fait de l'incertitude électorale pour certaines communes ; et de la reprise post crise créant des tensions sur les marchés du panneau photovoltaïque comme de l'acier (nécessaire aux projets d'ombrières).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer un avenant aux dites conventions, attribuant un délai supplémentaire de 24 mois aux opérateurs.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU